

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 8 AVRIL 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville, maire-suppléant

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2024.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022.**
- 10. ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE JUILLET 2024.**
- 11. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL AU 31 MARS 2024.**
- 12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION**

**D'UN RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE
POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES.**

- 13. MANDAT À LA FIRME ORIGINE INNOVATION.**
- 14. PAIEMENT DE LA FACTURE 1043 DE LA M.R.C. LA
CÔTE-DE-GASPÉ.**
- 15. OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME NORDA STELO -
RÉF. : MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS POUR LA
CONSTRUCTION D'UN POSTE DE CHLORATION.**
- 16. PROPOSITION DE PARTENARIAT 2024 - LA PETITE
ÉCOLE DE LA CHANSON DE PETITE-VALLÉE.**
- 17. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE
DE MURDOCHVILLE.**
- 18. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR
INTÉRIM.**
- 19. DEMANDE DU CLUB LIONS POUR LE CONGRÈS 2024 DU
DISTRICT U3.**
- 20. AFFAIRES NOUVELLES.**
 - A)**
 - B)**
 - C)**
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**
- 22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES
BERNARCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel avec
l'ajout au point 20 - AFFAIRES NOUVELLES - des
points suivants :

- A) DEMANDE MONSIEUR OLIVIER BLANCHETTE.**
 - B) APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE
DE CHLORATION.**
 - C) ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du
11 mars 2024 et de l'assemblée spéciale du
20 mars 2024 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière
du 11 mars 2024 et de l'assemblée spéciale du

20 mars 2024 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 267 991,17 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2582 à 2591, les dépôts directs 1 788 à 1 834 ainsi que les prélèvements 1 414 à 1 458 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 mars 2024 et totalisant la somme de 267 991,17 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2024.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2024 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2024 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mars 2024 : 1 339 476,40 \$

Dépenses :

Au 31 mars 2024 : 507 696,71 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

1. relativement à la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.*
2. Lettre de monsieur Jocelyn Savoir, sous-ministre adjoint aux impacts climatiques, à la fiscalité, aux finances et aux infrastructures au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.*
3. Lettre de la CNESST relativement à la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale.
4. Communiqué de GDG Environnement concernant le contrôle des insectes piqueurs à l'aide d'un larvicide biologique dans notre municipalité.
5. Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, relativement à une aide financière pour la réalisation de travaux admissible dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).
6. Lettre de monsieur Philippe Laprise, président de la Fondation Philippe Laprise, remerciant la Ville pour le don accordé.
7. Lettre du Comité organisateur des retrouvailles des étudiants finissants en 1984 à la Polyvalente de Murdochville, remerciant la Ville pour l'aide financière accordée pour la tenue de l'événement.
8. Lettre de monsieur Joël Marquis relativement à la réouverture de la mine de cuivre versus Osisko.

9. **RÉSOLUTION 24-034 - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Chrétien de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté au Conseil municipal ainsi qu'au public le rapport du vérificateur et le rapport financier de la Ville de Murdochville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier illustre l'état de la situation financière de la Ville de Murdochville au 31 décembre 2022.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport financier 2022 de la Ville de
Murdochville ainsi que le rapport du vérificateur
soient et sont par les présentes acceptés.

QUE le rapport financier ainsi que le rapport du
vérificateur externe soient transmis aux
autorités compétentes.

QUE le directeur général par intérim, monsieur
Alcide Richard, soit et est autorisé à signer les
rapports financiers.

**10. RÉOLUTION 24-035 - ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE
JUILLET 2024.**

CONSIDÉRANT la période des vacances estivales
des employées du bureau
administratif de la Ville et le
manque de ressources pour le
remplacement de celles-ci.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée régulière de juillet 2024 prévu
le 8 juillet 2024 soit et est reportée et tenue
le 15 juillet 2024.

**11. RÉOLUTION 24-036 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT
POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL 2024 AU 15 JUILLET
2024.**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur
les cités et villes, le Conseil
municipal de la Ville de
Murdochville doit désigner un
maire-suppléant qui possède et
exerce les pouvoirs du maire
lorsque celui-ci est absent du
territoire de la municipalité ou
est empêché de remplir les
devoirs de sa charge pour une
période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède
habituellement par ordre
alphabétique pour désigner le
maire-suppléant pour une période
de quatre (4) mois.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Harold
Mercier, fut le maire-suppléant,
pour la période du 13 novembre
2023 au 12 mars 2024.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur André Minville, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 8 avril 2024 au 15 juillet 2024.

12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS.

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections.

Le projet de règlement 24-412- RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS - est déposé auprès des membres du Conseil.

13. RÉOLUTION 24-037 - MANDAT À LA FIRME ORIGINE INNOVATION.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Marie-Pier Poulin de la firme Origine Innovation soit et est mandatée pour mettre à jour le programme de travaux de la TECQ 2024.

14. RÉOLUTION 24-038 - PAIEMENT DE LA FACTURE 1043 DE LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.

CONSIDÉRANT la facture 1043 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 3 500 \$ plus taxes applicables pour un prêt de personnel pour la préparation du budget pour l'exercice financier 2024.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 1043 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 3 500 \$ plus taxes applicables, soit un total de 4 024,13 \$ soit et est donnée.

15. RÉOLUTION 24-039 - OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME NORDA STELO - RÉF. : MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE CHLORATION

CONSIDÉRANT le document « Offre de services » de la firme Norda Stelo pour la mise à jour des plans et devis pour la construction d'une station de distribution d'eau potable au montant de 46 400 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de
service de la firme de la firme Norda Stelo au
montant de 46 400 \$ plus taxes applicables

**16. RÉSOLUTION 24-040 - PROPOSITION DE PARTENARIAT
2024 - PETITE ÉCOLE DE LA CHANSON DE PETITE-
VALLÉE.**

CONSIDÉRANT la demande du Festival en chanson
de Petite-Vallée, dans laquelle
une proposition de partenariat
est faite pour le spectacle
hommage "La Petite école de la
chanson chante Marie-Jo Thério"
afin de défrayer une partie des
coûts relatifs à l'organisation
de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le Festival en chanson de Petite-
Vallée constitue un atout
culturel et touristique fort
important pour le rayonnement de
la Gaspésie.

CONSIDÉRANT QUE huit (8) jeunes de l'École des
Prospecteurs de Murdochville font
partie de ce projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de
s'associer au projet "La Petite École de la
chanson chante Marie-Jo Thério" à titre de
commanditaire "niveau 2" en contribuant pour une
somme de 300 \$.

QUE cette somme de 300 \$ soit prise à 50 % dans
le fonds d'Énergie éolienne mont Miller et 50 %
dans le fonds d'Énergie éolienne du mont Copper.

**17. RÉSOLUTION 24-041 - DEMANDE DE LA MAISON DES
JEUNES LA CELLULOSE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Marlène
Marin, coordonnatrice de la
Maison des Jeunes La Cellulose »
dans laquelle demande est faite
afin que, comme l'an dernier, les
jeunes de la MDJ participent
activement au ramassage des
déchets sur le bord de la Route
198.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte que les
jeunes de la MDJ participent au ramassage des
déchets se retrouvant sur le bord de la Route 198
longeant la municipalité.

QU'une somme de 500 \$ soit accordée à la MDJ La
Cellulose lorsque les jeunes la fréquentant
auront effectué ledit ramassage.

QUE ce montant soit payé par le programme de
contributions volontaires d'Énergie éolienne du
Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller,
soit 250 \$ \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et
250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

**18. RÉSOLUTION 24-042 - NOMINATION D'UN DIRECTEUR
GÉNÉRAL PAR INTÉRIM.**

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction générale
de la Municipalité est vacant
depuis plusieurs mois et que
certaines actions demandent
l'intervention de ladite
direction générale.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Alcide Richard soit et est nommé
directeur général par intérim de la Ville de
Murdochville en date de ce jour et ce jusqu'à
l'embauche d'un directeur général et greffier-
trésorier.

QU'une majoration de son salaire horaire de
l'ordre de 3,00 \$ lui soit accordée pour cette
ajout de responsabilités.

**19. RÉSOLUTION 24-043 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE
MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT le Club Lions de Murdochville est
en charge de recevoir en 2024, le
Congrès annuel Lions du District
U3, dont le Gouverneur
actuellement en titre est un
résident de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE ce congrès aura lieu les 17,18 et
19 mai prochain.

CONSIDÉRANT QUE la demande du Comité organisateur
pour une participation financière
pour la tenue de ce congrès.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de participer financièrement au Congrès Lions 2024 du District U3 pour un montant de 500 \$.

QUE cette somme de 500 \$ soit prise à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du mont Copper.

20. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 24-044 - DEMANDE DE MONSIEUR OLIVIER BLANCHETTE.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Olivier Blanchette qui participera à la Coupe Chevrolet masculin 2024 qui se déroulera dans la région de la Mauricie du 18 au 21 avril 2024.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge important d'encourager ce jeune homme à participer à des activités sportives.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE, S'ABSENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accorde à monsieur Olivier Blanchette, la somme de 100 \$ à titre d'aide financière pour sa participation à la Coupe Chevrolet masculin 2024.

QUE le montant total de ce don soit pris à même pour 50 % dans le Fonds éolien du Mont Miller et 50 % dans le Fonds éolien du Mont Copper.

B) RÉSOLUTION 24-045 - APPELS D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE CHLORATION.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de révision des plans et devis pour le nouveau poste de chloration sont maintenant débutés.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la publication sur SEAO d'un appel d'offres pour la construction d'un poste de chloration soit et est autorisée et ce, pour la semaine du 5 mai 2024.

C) RÉSOLUTION 24-046 - ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE le système d'éclairage au garage municipal, section garage et caserne de pompier, est archaïque et nécessite un rajeunissement afin de répondre aux besoins du bâtiment et pour réduire les frais d'éclairage y étant associés.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général par intérim et directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, soit et est mandaté pour procéder à un appel d'offres sur invitation écrite à au moins deux soumissionnaires pour le changement de l'éclairage au garage municipal (section garage et caserne de pompier).

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy, ou d'un conseiller nommé par celle-ci.

22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 30.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe